



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9239
9 juin 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à l'Article 32 de la Charte, je souhaite participer, sans droit de vote, au débat relatif à la question de Chypre qui doit s'ouvrir au Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Dimitri S. BISSIOS